

## Règlement des cours de soutien pédagogique pour les apprenti(e)s en difficulté scolaire

### But

Le soutien pédagogique a pour objectif d'aider individuellement un(e) apprenti(e) à réviser les matières scolaires qui n'ont pas été assimilées.

Ce mode d'enseignement est particulièrement adapté pour retravailler des notions particulières dans une branche déterminée.

Il permet d'offrir des solutions personnalisées et répond aux exigences de formation de chaque apprenti(e).

### Condition d'admission

Les cours d'appui sont destinés aux apprenti(e)s en difficulté scolaire domiciliés à Sion et au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Les jeunes domiciliés dans d'autres communes peuvent être intégrés dans le programme pour autant que les places disponibles soient suffisantes et que le financement des cours soit assuré.

Dans tous les cas l'insertion requiert des résultats scolaires insuffisants, répétés et avérés.

A cette fin le(la) requérant(e) est tenu(e) de remettre son bulletin scolaire semestriel comme indicateur principal permettant de justifier le besoin.

### Soutien apporté

Les cours sont dispensés dans les branches scolaires principales telles que par exemple :

**Français – allemand – mathématiques  
comptabilité – économie et société**

Les branches pratiques sont soutenues par le formateur en entreprise, comme objets et domaine de ses compétences.

### Procédure et déroulement

Une fois l'inscription administrative effectuée toutes les parties au contrat sont invitées à un entretien de réseau. Cette réunion initiale impérative permet de :

- Faire un état des lieux des difficultés et des besoins;
- Définir les modalités de collaboration de manière bilatérale et concertée;
- S'entendre sur les objectifs de formation et les résultats à atteindre;
- Communiquer sur les droits et devoirs réciproques.

Lorsque les conditions sont réunies les cours d'appui peuvent débuter à raison de 2 heures par semaine et par branche.

En cas de besoin cette durée peut être exceptionnellement augmentée sur demande et de manière ponctuelle.

### Comportement attendu

La prise en charge requiert de l'élève un important investissement personnel, de l'assiduité à l'étude et une attitude collaborative.

Ce dernier participe régulièrement à son cours dans une volonté de changement, d'amélioration de ses résultats et selon le programme prévu.

En cas de manquement répété l'appui peut se terminer sans que cela ne nécessite une forme particulière.

### Inscription

Le formulaire d'inscription aux cours d'appui est disponible sur le site internet de la commune de Sion : [www.sion.ch](http://www.sion.ch) sous la rubrique **Citoyens – Travail**. Il doit être dûment complété, signé par toutes les parties et envoyé avec les annexes requises. Les inscriptions sont traitées lorsqu'elles sont conformes.